



Accident responsable sans controle technique

Par **pititecrapotte**, le **22/12/2010 à 17:56**

Bonjour, j'ai eu un accident en glissant sur une plaque de verglas et j'ai percuté un camion. Ma voiture n'est pas réparable. Je viens de m'apercevoir que mon contrôle technique est périmé d'un mois et 8 jours et je suis assuré tous risque avec un bonus de 50 %. Est-ce que mon assurance va me rembourser mon véhicule qui cote encore ou pas. Je suis dans l'angoisse de ne pas être remboursé. J'ai regardé mon contrat, les clauses et les conditions générales de mon assurance et rien ne parle du contrôle technique. Merci pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **22/12/2010 à 18:23**

Bonsoir, pour moi l'assureur a le droit de refuser d'indemniser son assuré s'il a un sinistre avec un véhicule en circulation non conforme à la code de la route, le contrôle technique est obligatoire pour mettre un véhicule en circulation. Par contre certains experts d'assurance ne le remarque même, peut-être que ça passera, ne le dites pas à votre assureur s'il ne vous le demande pas. Demandez l'avis de mon confrère sur ce point. Cordialement.

Par **pititecrapotte**, le **22/12/2010 à 18:29**

merci pour votre réponse. mon ami m'a dit que l'expert allait plutôt vérifier les pneus de mon

véhicule ainsi que les différents point de sécurité plutôt que de vérifier si le contrôle est valide ou pas. J'espère que se sera le cas. Car plus de véhicule plus de travail alors que je viens d'en retrouver après de recherche.

Par **pititecrapotte**, le **22/12/2010 à 18:32**

comment fait on pour avoir une réponse de votre confrerernMerci

Par **magic56**, le **03/04/2011 à 18:43**

bonjour pititecrapote... je viens d'avoir un accident similaire... quelle a été l'issu de votre cas ?
rnmerci beaucoup pour votre réponse !

Par **magic56**, le **03/04/2011 à 18:43**

bonjour pititecrapote... je viens d'avoir un accident similaire... quelle a été l'issu de votre cas ?
rnmerci beaucoup pour votre réponse !